



**ALLIER : FNEC-FP-FO 03,**  
1 rue Lavoisier 03100 Montluçon ; Tél: 04 70 02 51 40 ;  
[fnecfp.fo03@gmail.com](mailto:fnecfp.fo03@gmail.com);  
**CANTAL : FNEC-FP-FO 15,**  
7 Place de la Paix 15000 Aurillac ; Tél: 04 71 48 41 19 ;  
[snfolc15@gmail.com](mailto:snfolc15@gmail.com);  
**HAUTE-LOIRE : FNEC-FP-FO 43,**  
1 Avenue St Flory, 43000 Le Puy ; Tél. : 04 71 05 43 ;  
[snfolc.43@orange.fr](mailto:snfolc.43@orange.fr);  
**PUY-DE-DOME : FNEC-FP-FO 63,**  
38 Rue Raynaud, 63000 Clermont; Tél: 04 73 91 38 38 ;  
[fnecfpfo63@gmail.com](mailto:fnecfpfo63@gmail.com);

# Compte-rendu du CHSCT-A du Vendredi 11 décembre

La délégation FNEC-FP-FO: Vincent Delauge, Hélène Hourrier, Christophe Morlat,.

## Extrait de la déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

Nous avons tous été bouleversés par l'assassinat de notre collègue Samuel Paty. Mais comment comprendre l'entêtement à refuser l'enquête pourtant obligatoire du CHSCT-D 78 ? Qu'y a-t-il à cacher ? Que faut-il ne pas savoir ? Et dans quel but ?

La colère gronde quand, au prétexte de la crise, le gouvernement et le Ministre Blanquer, profitent de la situation pour faire passer une avalanche de réformes dont personne ne veut.

La colère gronde quand toutes les mesures prises amènent la remise en cause du statut donc des droits et garanties : aggravation de l'arbitraire de PPCR, réforme territoriale, école dite de la « confiance » pour instaurer un non-droit local, des formations formatage imposées, le télétravail déréglementé, tout cela sous la houlette de la RH de proximité, véritable DRH d'une École territorialisée. Ces dispositions s'articulent avec des mesures telle que la loi Rilhac, le démantèlement minutieux de l'école et de l'enseignement spécialisé accéléré par la mise en place entre autres des PIAL, la fusion des différents corps d'inspection en un corps unique, la réforme de préprofessionnalisation du concours qui développe la contractualisation à l'entrée dans le métier ou encore la remise en cause du Baccalauréat national ou encore de Parcoursup...

La colère gronde quand un plat de lentilles est distribué en guise de revalorisation à quelques personnels et que la plupart ne percevront rien. La FNEC FP-FO n'a pas voulu être associée à l'opération baptisée « Grenelle » et nous avons toujours considéré que notre place n'était pas dans ces ateliers mélangeant syndicats et société civile, présidés par des « personnalités », où les représentants des personnels sont réduits au rôle de faire-valoir des décisions du ministre.

La colère gronde quand les personnels ne peuvent plus être représentés dans les CAP et que l'arbitraire dans la gestion des carrières (promotion et mutation) devient une règle de gouvernance.

Suite à la mobilisation importante des personnels depuis plusieurs semaines, et notamment par la grève du 10 novembre, le ministre a annoncé l'embauche de milliers de professeurs contractuels et d'AED dans les établissements scolaires. Le ministre, s'il est contraint de reconnaître que les enseignants et les AED manquent, fait le choix d'uberiser l'Éducation Nationale, plutôt que de créer un véritable statut d'AED, et de faire appel à la liste complémentaire pour les professeurs des écoles. C'est la généralisation de la précarité dans l'Éducation Nationale et la remise en cause de nombreuses garanties.

Les AED ont exprimé leur mécontentement. Ils étaient nombreux à dire leur ras-le-bol en faisant grève mardi 1er décembre. Et le ministre veut les précariser encore plus avec des CDD de trois mois pour surveiller des classes dans le cadre de l'enseignement à distance : c'est inacceptable !

Concernant les CHSCT, la FNEC FP-FO rappelle que toutes facilités doivent être données aux représentants des personnels pour exercer leur mission. Or, nous constatons que c'est l'inverse qui se passe, c'est une véritable entrave à l'action des représentants des personnels à laquelle nous assistons. Le lien avec les remises en cause plus globales de la démocratie qui sont l'œuvre quotidienne du gouvernement est là. Pas de syndicalisme libre sans démocratie ! C'est pourquoi la FNEC FP-FO continuera en toutes circonstances et en toute indépendance à porter les revendications et invite les personnels à s'organiser pour rejeter les mesures de régression sociale du gouvernement, et pour défendre leur statut et l'École Républicaine, gratuite et laïque.

**Statut, postes, salaires, conditions de travail, toutes ces questions sont liées. La FNEC FP-FO appelle les personnels de l'Éducation Nationale à se réunir dans leurs écoles, leurs établissements, leurs services pour écrire le cahier revendicatif et préparer la grève du 26 janvier 2021.**

### **Présentation du dispositif d'écoute académique.**

Le Rectorat veut mettre en place un dispositif en cas d'agression, de violence, de harcèlement ou d'agissements sexistes.

Il s'agit en fait clairement de court-circuiter les CHSCT et surtout les représentants syndicaux. L'agent serait désormais seul face à sa hiérarchie, qui dans sa grande bienveillance l'accompagnerait dans des démarches pour lui rendre la situation moins pénible.

Bien entendu la FNEC FP FO a dénoncé cette conception pour plusieurs raisons :

- Les personnels doivent pouvoir continuer d'être représentés ou de bénéficier de l'assistance de leurs représentants.
- Il n'est fait nulle part mention dans ce document des éléments constitutifs du statut et en particulier de la protection fonctionnelle qui est due par l'administration
- Dans ce document, les obligations de l'administration n'apparaissent pas notamment en matière de santé et de sécurité au travail.
- Enfin il est curieux de voir que l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail dont la mission est d'inspecter l'administration devient un des rouages de ce dispositif.

### **MEDECINE DE PREVENTION**

**L'académie de Clermont-Ferrand est la mieux dotée de France en médecins de prévention : c'est à mettre à l'actif de l'action de la FNEC FP-FO qui résulte de la condamnation du recteur par le tribunal administratif pour non-respect de ses obligations.**

**Sinon, pas de nouveautés, le rectorat ne respecte toujours pas ses obligations réglementaires.**

**La FNEC FP-FO a dénoncé la modification du décret de 1982 qui sacrifie la médecine de prévention en lui substituant une visite d'information et de prévention effectuée par un infirmier du travail. La FNEC FP-FO dénonce une adaptation du droit des agents à la pénurie.**

**La FNEC FP-FO a dénoncé les tentatives de l'administration d'encadrer l'action des médecins en fixant des enveloppes budgétaires ou des impératifs financiers, en particulier pour les allègements de service. C'est inadmissible !**

**La FNEC FP-FO a rappelé sa demande d'indépendance totale des médecins de prévention.**

### **Protocole d'accompagnement des personnels victimes d'agressions de violences et d'incivilités**

La FNEC FP-FO a indiqué qu'elle ne saurait être associée de prêt ou de loin à ce protocole qui transfère les responsabilités en termes de protections des personnels de l'employeur vers les chefs d'établissements.

La FNEC FP-FO a rappelé que tout le cadre juridique existait déjà (article 11 du statut général, circulaire de 2008,...) et qu'elle exigeait la mise en œuvre systématique des mesures de protection par les personnes compétentes (IEN, IA-DASEN, Recteur) lorsque les personnels en faisaient la demande.

La FNEC FP-FO a rappelé qu'il était inacceptable de réduire systématiquement la protection fonctionnelle à la protection juridique. Les personnels victimes ne souhaitent pas, dans la plupart des cas, poursuivre leurs agresseurs en justice mais. Les personnels souhaitent être défendus par leur employeur et réhabilités dans leurs fonctions.

**La FNEC FP-FO, refusant d'être la courroie de transmission du rectorat et cogestionnaire du désengagement de notre administration dans la défense de la santé et de la sécurité des personnels a quitté les groupes de travail relatif à l'écriture de ce protocole.**

**Les autres organisations poursuivent leur collaboration dans cette entreprise dangereuse, elles devront en assumer les conséquences.**

## SITUATION SANITAIRE

### Tests Covid dans les lycées

Suite aux interrogations de collègues sur les tests Covid mis en place par la Région dans les lycées, le rectorat a soutenu qu'il ne se défaussait pas de ses responsabilités sur la Région mais qu'il s'agissait du résultat d'une concertation entre l'ARS et l'Education Nationale. Une nouvelle fois et utilisant la crise sanitaire, l'employeur se défausse de ses obligations d'assurer la sécurité de ses personnels dans le cadre de la territorialisation et du transfert de ses compétences au niveau local.

La FNEC FP-FO a alerté sur de possibles problèmes de gestion des données médicales lors de ces tests effectués dans l'enceinte des établissements. Le rectorat s'est montré rassurant quant à la préservation de la confidentialité des données personnelles concernant les agents.

**Le rectorat a rappelé que désormais les professeurs étaient prioritaires pour être dépistés dans les laboratoires.**

### Bilans hebdomadaires des cas COVID dans l'Académie

Les bilans hebdomadaires sur la situation sanitaire mis en place au début de l'épidémie ont cessé. Les données chiffrées ont disparu laissant place à des explications générales sur la gestion de la crise. De plus, ils sont à diffusion restreinte.

**Quel manque de transparence de la part du rectorat !**

## Bilan accidents du travail (AT):

### Incredible mais vrai !

Le rectorat refuse de reconnaître le décès d'un collègue dans sa salle de classe comme accident du travail.

Le rectorat refuse de faire l'enquête pourtant réglementaire et obligatoire (article 53 du décret 1982-453 modifié). Aurait-il quelque chose à cacher ?

La FNEC FP-FO a exigé que notre employeur applique ses obligations en terme de santé et de sécurité au travail. Ce qui est loin d'être le cas.

### Imputabilité au service

La FNEC FP-FO dénonce une sous-déclaration des accidents de travail du fait des refus de l'administration de reconnaître des imputabilités au service (en particulier lors des épidémies)

**La FNEC FP-FO invite les personnels à saisir les syndicats FO pour défendre leur demande d'imputabilité au service.**



# Registres Santé et Sécurité au Travail

**Encore une fois, seule la FNEC FP-FO était mandatée par les personnels pour porter les registres SST et défendre les revendications.**

## **Cité scolaire Blaise Pascal (Clermont-Ferrand)**

FO est attentif depuis plusieurs années à la restructuration d'ampleur qui est en cours à Blaise Pascal. Les travaux sont récemment entrés dans une nouvelle phase qui produit de très fortes nuisances sonores en tous points des bâtiments. De nombreux collègues nous ont fait part de vibrations importantes et de bruits intenses voire insupportables à certaines heures. Cela génère sur l'ensemble du personnel une fatigue importante, de l'énerverment, du stress ainsi que des maux de tête.

FO a alors conseillé aux collègues de remplir des RSST (Registres Santé Sécurité au Travail), ce qui a été fait début décembre. Cela a permis à FO d'intervenir avec des éléments concrets lors de ce CHSCTA.

Si le conseiller de prévention semblait au courant du problème, le recteur lui a découvert stupéfait la situation.



- Ces registres SST ont fait réagir immédiatement la proviseure qui a adressé un courrier avec diverses propositions aux personnels.
- L'administration s'est engagée à contacter rapidement le conseil régional afin de voir quels aménagements des travaux pouvaient être effectués afin de limiter au maximum les nuisances sonores durant les heures de cours.
- FO a également demandé qu'un suivi médical des agents soit mis en place. La médecine de prévention a répondu favorablement en proposant des consultations médicales à tous les personnels.
- A noter que les nuisances sonores au sein de la cité scolaire seront également évoquées lors du CHSCTD du Puy-de-Dôme le 6 janvier prochain.

## **Lycée Murat (Issoire)**

D'importants travaux sont aussi en cours dans cet établissement. Avec les confinements, beaucoup de retard a été pris et des nuisances sonores sont aussi parfois présentes.

Les bâtiments administratifs vont être concernés par la prochaine phase de travaux. Or, il s'avère que le nombre d'algécos prévus est insuffisant.

La FNEC FP-FO a demandé la mise à disposition d'un troisième algéco pour les personnels administratifs.



## **Réponse du Recteur**

L'administration va intervenir auprès de la Région pour savoir si l'installation d'un algéco supplémentaire est possible. Les assistants de prévention vont également relayer la demande.  
**(à suivre)**

### **Usage des masques avec un bec Bunsen**

Alors que lors du précédent CHSCTA le rectorat s'était engagé à fournir une dotation de masques non inflammables pour les TP, il rétro-pédale et assure que les masques chirurgicaux ou en tissu peuvent très bien convenir : « le masque en tissu brûle doucement ». Surprenant quand on sait que l'ISST nous avait dit il y a quelques semaines que les deux sortes de masques s'enflammaient aussi vite l'un que l'autre !



Pour la FNEC FP-FO, les assistants de prévention ne sont pas des techniciens habilités à tirer des conclusions des tests qu'ils effectuent eux-mêmes. Cette réponse est scandaleuse et n'est pas de nature à rassurer les personnels. La FNEC FP-FO a donc réitéré sa demande que les personnels utilisant un bec Bunsen soient dotés de masques protecteurs non-inflammables.

### **EREA de Brioude: urgence à agir !**

Une collègue nommée du fait des nouvelles procédures de mouvement qui obligent à demander tous les postes est actuellement en arrêt suite aux conditions de travail particulièrement dégradées.

Les remplaçants se succèdent et tous témoignent des conditions inadmissibles de travail. Plusieurs registres Santé et sécurité au Travail ont été renseignés.

La FNEC FP-FO avait exigé du recteur qu'une réflexion urgente soit menée sur cette situation

La FNEC FP-FO a fait plusieurs propositions, notamment :

- création d'un poste de TR interne à l'établissement comme cela existait il y a quelques années.
- retour à un internat éducatif avec prise en charge des élèves par des professeurs éducateurs spécialisés
- prise en charge et accompagnement des TR à leur arrivée dans l'établissement
- mise à disposition de matériel,
- partage des classes en groupes.



### **Réponse du Recteur:**

Il s'est dit très préoccupé par la situation décrite et s'est engagé à réunir dans les plus brefs délais l'inspectrice d'académie du 43 et le chef d'établissement afin d'étudier les propositions de FO.

Depuis, le DRH du rectorat a pris contact avec les représentants FO pour échanger plus longuement sur cette situation.

FO a rappelé les revendications des personnels et transmis les derniers registres santé et sécurité au travail renseignés ces derniers jours afin de détailler la situation et les propositions.



### **Il faut stopper la destruction de l'EREA de Brioude et de toutes les structures spécialisées !**

**FO exige la prise en charge des élèves par des PE éducateurs au sein de l'internat éducatif**  
**FO exige la création des postes nécessaires.**

FO a dénoncé les velléités de faire faire aux éducateurs le travail de remplaçants au mépris des heures de travail éducatif. FO a dénoncé le remplacement progressif des éducateurs — enseignants spécialisés formés — par des AED.